

Demande de PU

Complément au rapport d'incidences suite à votre avis de demande de documents complémentaires du 01/2/2018

Concerne : PERMIS ECOLE : Réaliser à titre provisoire la pose de containers déjà autorisés sur un terrain de foot existant du complexe sportif

Vos références : 01/PFD/646004

Urbanisme et paysage - justificatif de la demande de dérogation

Plusieurs projets de rénovation et d'extension d'écoles existantes sont entrepris par la commune d'Anderlecht dont :

= la restauration et l'extension de l'école P21 situé au quartier « La Roue » rue Van Wingham 1 :
* début travaux = septembre 2016
* fin des travaux prévue en juin 2019

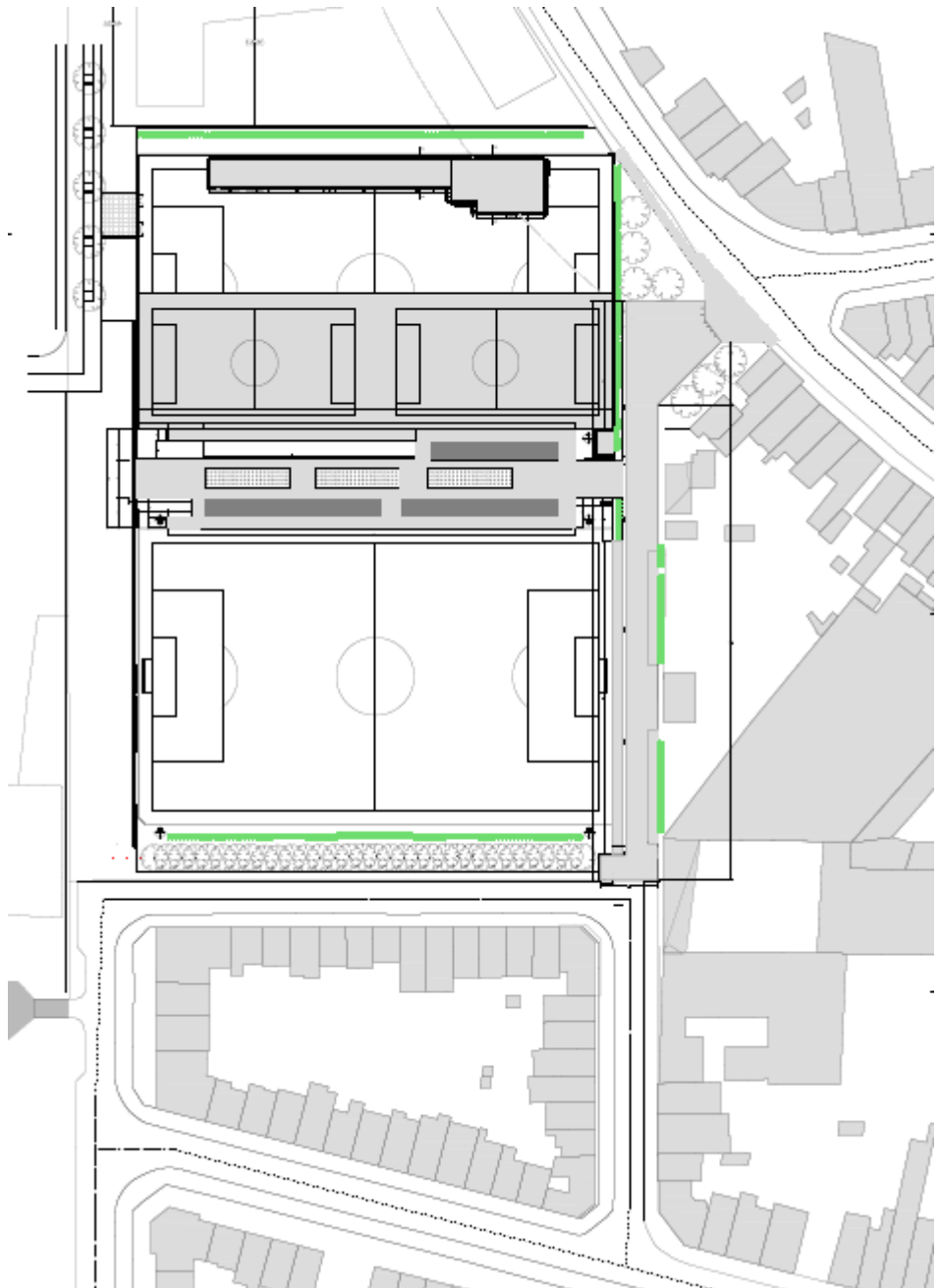
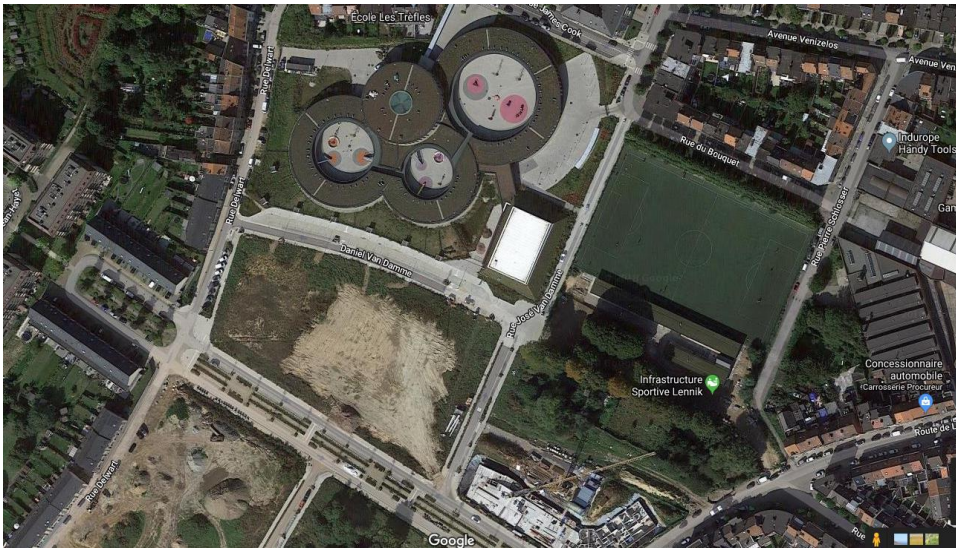
= la rénovation et l'extension du complexe scolaire sis à rue Pierre Longin 1 :
* début travaux prévue début 2019 et ce en fonction de l'obtention du permis et des subsides.
* fin des travaux vers 2023 ;
* référence du dossier PU : 01/PFD/659032 (demande introduite le 7/12/2007)
* ce projet concerne également la démolition de l'école M3 et sa reconstruction dans le cadre du projet global.

La population scolaire de P21 est logée provisoirement dans des classes containers installés actuellement sur un terrain au 77 rue des Trèfles. Ce même terrain appartient à un promoteur privé et que la commune d'Anderlecht est tenue de libérer pour septembre 2018 selon les termes d'un contrat d'occupation préalablement établi entre les deux parties (voir copie en annexe).

Devant cette situation, la commune d'Anderlecht envisage l'alternative de déménager les pavillons modulaires existants à rue des Trèfles sur un terrain de foot situé au 20 rue Daniel Van Damme, à quelques centaines de mètres du site actuel de l'école.

Notre demande de dérogation concerne donc l'installation d'une école provisoire sur le socle asphalté d'un terrain de foot en cours de réalisation. Ce terrain est situé selon le PPAS dans une zone destinée à un équipement sportif.

La durée sollicitée par la présente demande de permis d'installation de l'école provisoire est de **cinq (5) ans**, une durée estimée compte tenu des contraintes liées au relogement d'élèves du groupement scolaire rue Pierre Longin et pour lequel la durée des travaux s'étalerait jusqu'en 2023 environ.



Patrimoine

Au vu d'un périmètre de 200 M autour de la zone du projet, il n'existe aucun bâtiment ni site classé.

Domaines social et économique

concernant la fréquentation de l'école :

nombre d'élèves pour l'école maternelle = 105 ;

nombre d'élèves pour l'école primaire = 115 ;

nombre de profs = 19 ;

nombre des auxiliaires d'éducation = 3 ;

concierge = 1 ;

nettoyeurs = 3 ;

cuisines bruxelloises : livraison quotidienne vers fin de matinée ;

courtier communal : bref passage quotidien ;

économat (service communal pour fourniture de consommables entre autres) : 1 fois / semaine ;

Service d'enseignement communal (pour contrôle et négociations) : 1 fois/semaine ou parfois toutes les deux semaines.

Mobilité

Situation existante- flux - stationnement : la rue Daniel Van Damme est une rue qui vient d'être créée dans le cadre d'un nouvel aménagement urbain visant l'extension du quartier. Il s'agit d'une rue calme avec quasi pas de trafic ni de circulation automobile, elle se trouve entourée d'îlots de terrain nus, ce qui offre des possibilités de stationnement très intéressantes.

Accueil de courte durée : nous signalons que le site destination devant accueillir l'école provisoire se trouve à une centaine de mètres de la nouvelle école communale « Les Trèfles » rue Delwart. N'étant pas encore à sa capacité maximale, l'espace « Kiss and ride » ainsi que l'aire de stationnement réservée au personnel de l'école « Les Trèfles » pourront être utilisés pour l'école provisoire. Les parents pourront ainsi déposer leurs enfants qui rejoindront l'école à pieds par le chemin piéton « rue José Van Damme ».

Interférences entre usagers : des mesures pour en réduire les risques sont prévues par la fixation des heures de livraison en dehors des heures d'entrée et de sortie de l'école. Il est prévu également la présence des gardiens de la paix aux heures d'entrée et de sortie de l'école pour gérer les risques d'interférences entre usagers.

Vélos

3 élèves seulement viennent à vélo à l'école et que quand le climat le permet.

Avant de déménager de P21 vers les pavillons modulaires actuelles, et quand l'école comptait encore les élèves de 5ème et de 6ème année, les utilisateurs de vélos entre élèves et personnel étaient au nombre de 5. Toutefois Il sera mis en place le nombre requis de racks pour vélos en fonction du nombre d'utilisateurs vélos futurs.

Aussi, il existe en grande suffisance des racks pour vélos à l'école « Les Trèfles » à proximité, et qui peuvent être utilisés par les élèves et personnel de l'école provisoire.

PMR

Vu le caractère provisoire de l'école, pas de profs ni d'élèves PMR, ces derniers seront dirigés vers d'autres écoles.

Être humain

Sécurisation d'accès : il est prévu une clôture, des portes, un système d'alarme intrusion et un concierge pour ouvrir et fermer, (pas de loge pour concierge)

Matériaux utilisés dans les zones de jeux : à l'extérieur pas de jeux genre « bivouac » ou autres, mais il est prévu des jeux mobiles sur une surface asphaltée avec balles en mousse. Dans les classes maternelles, des jeux dédiés aux élèves compte tenu de leur âge.

Zones de jeux extérieurs : il s'agit à la fois d'une cour de récréation et d'espaces de jeux extérieur. La superficie est en parfaite adéquation avec le nombre d'élèves sus indiqué (4M² par élève, soit 1020 M² requis et la superficie dédiée à la récréation est supérieure à 1300 M²).

De plus la convention avec le futur concessionnaire du centre sportif prévoit que pendant les heures de l'école, les élèves peuvent utiliser les installations sportives du centre.